

## Rapport d'activité 2023



## 2023

Fini les errances, nous nous sommes installés toute l'année dans les locaux de la fédération Yéobi qui nous met à disposition une belle salle au 50 bis, rue du Faubourg Figuerolles pour nos deux matinées de permanence (mardi et jeudi matins). La salle est claire, agréable, et régulièrement des artistes y exposent leurs œuvres. Une belle occasion de regarder avec les jeunes d'autres façons de s'exprimer que par les mots...

Nous constatons comme l'an dernier une diminution des présences des jeunes aux permanences, sans bien savoir pourquoi, puisqu'au contraire ils sont de plus en plus nombreux à arriver à Montpellier, au point que la structure de mise à l'abri est débordée, que le département a fait des appels d'offre pour de nouvelles structures, et que de nouveau des jeunes sont envoyés dans des hôtels. Bien sûr, ces hôtels sont en périphérie (les Châtaigniers à Vendargues, ou Bienvenue à Sète...), ce qui ne facilite pas la participation des jeunes à nos permanences, et que personne ne leur indique que nous organisons des séquences d'alphabétisation, de français et de mathématiques...

Cela nous amènera sans doute à réfléchir sur la pertinence des permanences ou leur adaptation aux besoins des jeunes. Faut-il changer les horaires, diversifier les contenus ? La pertinence même de l'association n'est pas remise en cause car nous sommes par ailleurs très occupés par toutes les démarches administratives et juridiques pour lesquelles jeunes ou travailleurs sociaux nous sollicitent. De fait cette année nous avons maintenu les actions suivantes :

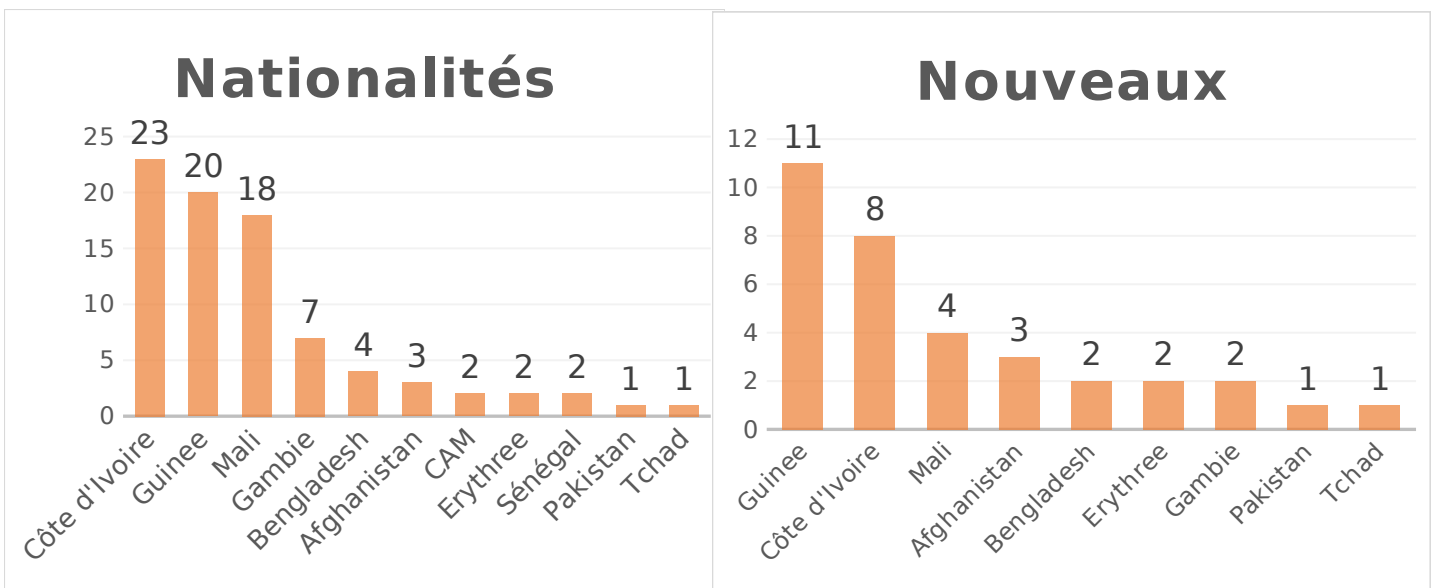
- alphabétisation, cours de français et de maths en vue d'une re-scolarisation la plus rapide possible ou de la signature d'un apprentissage
- reconstitution de l'état-civil, recherche de documents d'identité en lien avec les familles, puis contact avec consulats et ambassades pour faire faire des cartes consulaires et passeports
- accompagnement dans les galères administratives et juridiques en lien avec les avocats : saisine du juge des enfants, dépôt de dossier de demande de régularisation, recours au tribunal administratif, appels divers auprès des juridictions ad hoc, jusqu'à la cour de cassation
- soutien aux jeunes exclus des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance : hébergement, suivi des droits à la santé, scolarisation, prise en charge de la vie quotidienne... Leurs besoins sont énormes et les chantiers ne manquent pas !
- fonction de conseil aux éducateurs qui nous sollicitent lorsqu'ils sont dans des impasses éducatives ou qu'ils sont démunis quant aux réponses qu'ils peuvent apporter aux jeunes qu'ils accompagnent.

# Fréquentation de la permanence

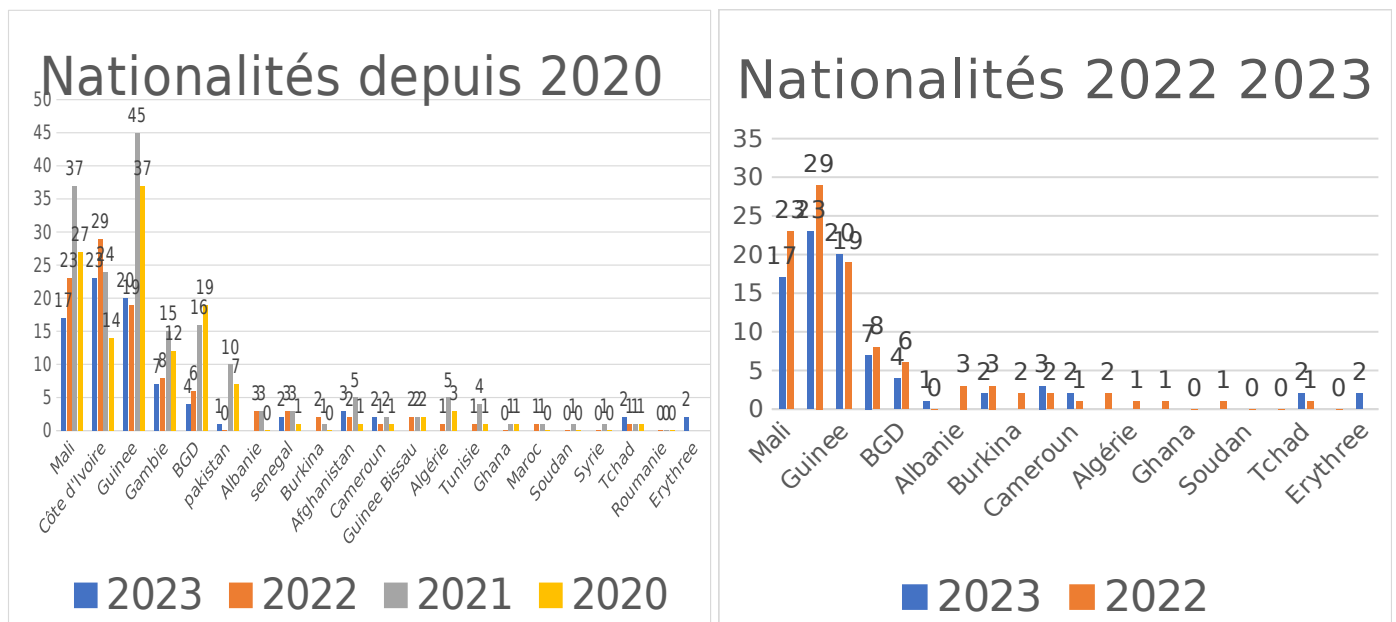
Cette année, nous avons tenu 94 permanences et eu 620 visites, ce qui est nettement moins que l'année dernière (95 permanences pour 925 visites) avec 6,3 jeunes par permanence (contre 9,73 en 2022).

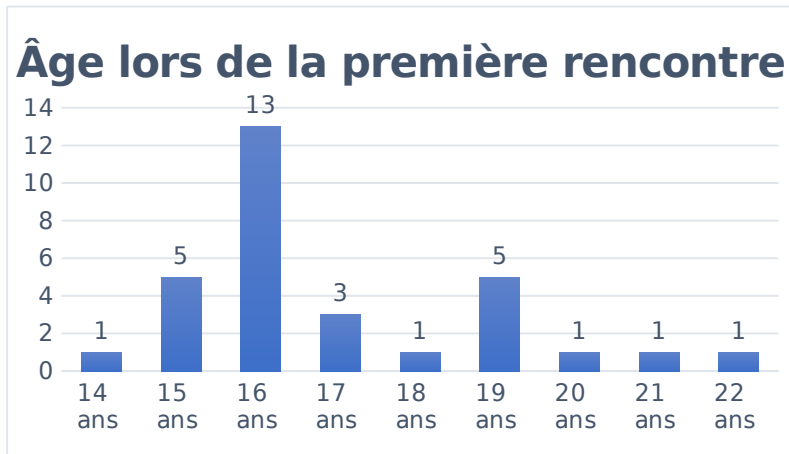
Lors de ces permanences, nous avons rencontré 79 jeunes, dont 31 nouveaux. Quelques jeunes sont également passés sans être inscrits.

## Pays d'origine



Peu de nouveauté, avec toujours le même trio de tête, Mali, Côte d'Ivoire, Guinée. Deux jeunes érythréens sont venus, accompagnés par leur mère elle-même en demande d'asile, prendre des cours.





La plupart des jeunes que nous avons rencontrés ont entre 15 et 17 ans. Pour les plus âgés, le temps presse car il y a beaucoup de choses à faire avant la majorité, date à partir de laquelle il faudra faire une demande de titre de séjour : il faut avoir une scolarité qualifiante d'au moins 6 mois, un passeport, ou a minima une carte consulaire, recueillir des attestations et des preuves de son activité et de sa vie en France... Toutes ces démarches peuvent être une importante source d'angoisse pour eux, surtout lorsque le français est peu ou mal maîtrisé, d'autant qu'ils savent que l'obtention d'un titre de séjour sera conditionné à un niveau A2 français, ce que la plupart n'ont pas.. Pour les plus jeunes, même pour ceux qui sont en obligation scolaire, nous avons rencontré des difficultés croissantes pour les inscrire au collège : rien n'est fait par l'Aide Sociale à l'Enfance tant qu'ils n'ont pas obtenu d'OPP, c'est-à-dire été reconnu mineur par le juge des enfants, ni par l'Education Nationale dont les collèges sont saturés. Ils peuvent rester plusieurs mois sans scolarité... Après 16 ans, c'est toujours délicat, soit en raison de leur faible niveau scolaire, soit en raison d'une enquête de la police sur leurs documents d'identité. Or, ces enquêtes durent toujours plusieurs mois avant que les conclusions de la PAF (police aux frontières) soient transmises au procureur, et plusieurs mois s'écoulent encore pour que le procureur instruisse le dossier et prenne une décision. Ce temps-là est pourtant crucial pour les jeunes qui viennent d'arriver en France, et qui ne savent parfois ni lire ni écrire, et parlent vaguement le français. Heureusement, les dispositifs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire des lycées professionnels leur offrent encore des possibilités de scolarité...

C'est sans doute encore la principale raison de la première visite de ces jeunes à nos permanences : la scolarité. Ils sont également nombreux à venir pour nous demander de les aider à prendre rendez-vous dans leur consulat pour obtenir une carte consulaire ou un passeport, démarche que leurs éducateur.ices ne les aident pas à accomplir s'il y a une enquête sur leurs documents d'identité. Enfin, nous sommes très sollicités pour des demandes d'hébergement, que nous peinons à trouver.

**Nous avons malheureusement encore rencontré de nombreux jeunes exclus de l'Aide Sociale à l'Enfance. Parfois avant même toute évaluation, au faciès au moment du premier accueil, ou après évaluation, après quelques mois de mise à l'abri. Le département les envoie sur des dispositifs d'accueil de majeurs, qui nous les oriente. Nous n'en voyons qu'une minorité, la plupart partant tenter leur chance dans d'autres départements s'ils n'ont pas encore donné leurs empreintes à la préfecture. Puis tout au long de l'année, nous recevons des majeurs ou presque majeurs parce l'ASE pour des raisons diverses, refuse de porter leur demande de régularisation, ou que l'enquête PAF conclut à leur majorité ce qui entraîne alors un refus de prise en charge.**

## **Scolarité, scolarisation**

### **Un début de scolarisation qui se déroule pendant les permanences :**

En cette année 2023, les deux bénévoles déjà présentes en 2021 sont toujours là à chaque permanence pour travailler avec les jeunes qui rejoignent l'association. Force est de constater que, comme dans bon nombre d'associations, le bénévolat diminue de façon conséquente et c'est encore plus visible et dommageable dans ce domaine bien spécifique de Majie qu'est le pôle scolarisation.

**Deux bénévoles, deux groupes :** Le premier rassemble les jeunes qui ne sont pas du tout ou très peu allés à l'école dans leur pays d'origine, qu'ils soient francophones ou non. Le deuxième, souvent plus nombreux, réunit tous les autres jeunes, souvent francophones, du niveau CE1 au niveau Collège. Il s'agit avant tout de ne pas trop surcharger le premier groupe pour y favoriser davantage l'expression orale et l'apprentissage de l'écriture alors que le second se focalise, vu son hétérogénéité, sur un enseignement obligatoirement individualisé et souvent écrit. Une troisième bénévole, traditionnellement en charge de l'accueil et de l'accompagnement administratif et juridique, se joint à nous ponctuellement pour faire réviser les bases mathématiques aux jeunes.

La présence des jeunes à l'association est devenue plus irrégulière cette année, en particulier au dernier trimestre : certains, moins nombreux qu'en 2022, viennent à chaque séance sur des périodes longues le temps qu'on leur trouve une scolarité officielle (collège, MLDS, CAP ou Prépa Apprentissage), d'autres nous rejoignent juste pour quelques cours soit parce qu'ils sont réellement scolarisés par le département, et tant mieux pour eux, soit parce qu'ils partent en milieu

professionnel, tant mieux également, soit parce qu'ils changent de ville au gré des décisions administratives, difficilement compréhensibles car jamais expliquées auprès d'eux. Certains, refusés par le Département dès leur arrivée sans réelle évaluation et sans aucune mise à l'abri, disparaissent très vite après deux ou trois matinées passées avec nous et c'est toujours inquiétant.

Quels sont nos objectifs ? Premièrement, satisfaire l'appétit, la soif d'apprendre de ces jeunes qui rêvent d' « aller à l'école » et d' « apprendre un métier », ce sont leurs mots. Deuxièmement, les aider dans leur apprentissage de la langue française et dans leur découverte du quotidien pour mieux comprendre, connaître et s'approprier les codes de ce pays d'accueil qu'ils ont choisi et où ils doivent apprendre à évoluer. Ensuite, les écouter quand ils se livrent sur leur parcours et leur vécu, quand ils nous font part de leurs craintes devant les incertitudes de leur situation, leur sourire timide ou éclatant cachant toujours une angoisse perpétuelle. Enfin, les encourager, les rassurer, les aider à avancer pour favoriser au mieux ce qui va se passer après : scolarisation, apprentissage, recherche d'un travail, d'où la diversification de nos actions.

### Car la scolarisation se poursuit de différentes manières en dehors de nos

**permanences fixes** : Comme en 2022, la bénévole en charge du premier groupe est en contact permanent avec l'équipe très investie de la Médiathèque Garcia Lorca et y accompagne régulièrement des jeunes pour s'y inscrire, découvrir ce nouveau lieu inconnu d'eux et participer aux activités proposées (lecture, initiation à l'informatique et aux jeux vidéo, groupes de parole...).

Accompagner certains de ces jeunes dans leur parcours scolaire quand le Département ne le fait pas fait également partie de nos priorités. Cela commence souvent par le passage de tests de niveaux à l'Espace Senghor puis, une fois les résultats arrivés, par un rendez-vous au CIO de Celleneuve pour remplir une fiche de vœux. Il nous arrive, pour certains jeunes en CAP, que ce soit en Lycée Professionnel ou en CFA, de rencontrer ponctuellement les équipes éducatives, pour la plupart du temps très à l'écoute de ce que nous leur apprenons des parcours chaotiques de ces jeunes.

Autre action extérieure mais toujours liée au suivi de scolarisation : l'association a encore fait inscrire en 2023 des jeunes non pris en charge par le Département à la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire et les a aidés à trouver des stages au mieux de leur intérêt et de leurs envies.

Enfin, transmettre, favoriser l'apprentissage se fait aussi en dehors des permanences de Majie par la force des choses. Par exemple, l'une d'entre nous a suivi en 2023 très régulièrement, chaque semaine, deux jeunes très conscients de leur niveau problématique en français. Ces jeunes passés par l'association sont dans l'impossibilité de venir y suivre des cours puisque soit au travail (dans la restauration pour l'un d'entre eux) soit en CFA (2<sup>ème</sup> année de CAP Logistique pour le second) et

ont appelé à l'aide. Pour tous les deux, il s'agit d'améliorer leur apprentissage oral et écrit, pour faciliter les démarches dans la vie active et les rendre compréhensibles pour le premier jamais scolarisé dans son pays d'origine et pour arriver à faire face à l'examen final du CAP en juin 2024 pour le second, lui aussi jamais scolarisé dans son enfance.

## Démarches administratives et juridiques

L'accompagnement des jeunes pour obtenir ou récupérer des documents d'état civil dans leurs pays d'origine, puis pour effectuer leurs démarches consulaires et confirmer ainsi l'exactitude de leur identité en cas de contestation de minorité, est resté en 2023 un objectif toujours aussi compliqué, lent, et pourtant crucial.

Ce d'autant que depuis janvier 2023, la présentation d'un passeport conditionne la possibilité d'ouvrir un compte bancaire (les cartes consulaires ne sont plus acceptées comme justificatif d'identité suffisant, que ce soit en agence bancaire ou pour les banques en ligne). Pour les jeunes mineurs ou majeurs en apprentissage exclus de l'ASE, qui perçoivent une rémunération, ou pour les stagiaires en formation sous statut scolaire, indemnisés en principe par l'Etat (annonce présidentielle juin 2023), l'absence de passeport, donc de compte bancaire, est très invalidante et constitue un réel obstacle à l'intégration dans la société française et le tissu économique.

La difficulté de communiquer et d'échanger aisément avec les consulats est toujours aussi patente. Aucune suite tangible n'a semble-t-il été donnée à la rencontre initiée en 2022 notamment par le Gisti avec le consulat de Guinée, à laquelle nous étions attentifs vu la perplexité et l'impuissance que génère l'absence de réponse à une demande de passeport dans un délai parfois très long.

En ce qui concerne le Mali, les mauvaises relations diplomatiques entre la France et le Mali ont manifestement bloqué, selon nos interlocuteurs maliens, le fonctionnement correct des réformes prévues fin 2022 par les nouvelles autorités, dont on espérait plus de simplification pour les ressortissants maliens. Malgré la disparition annoncée des fiches NINA (Numéro d'Identification National) et l'instauration d'une carte d'identité biométrique devenue obligatoire à partir de 15 ans, le site « je validemonnina » ne semble pas fonctionner avec le numéro du formulaire Ravec obtenu auprès des consulats en France. Des erreurs informatiques, telle par exemple celle d'un jeune ayant



hérité sur la même identité de deux NINA différents, s'avèrent quasi insolubles malgré les tentatives pour solutionner le problème, des rendez-vous sur place, l'intervention d'un élu parrainant le jeune, et ne sont toujours pas résolues après des mois d'efforts.

Le consulat de Guinée a quant à lui changé en 2023 son mode de fonctionnement et ouvert des créneaux pour ses rendez-vous passeport, non plus mois par mois, mais pour 6 mois (25 juin + 23 décembre). il est donc d'un côté plus facile que par le passé d'obtenir un rendez-vous pour demande de passeport mais cela suppose d'un autre côté d'anticiper largement cette démarche pour être prêt le jour dit (envoi du pays, obtention d'une carte consulaire qui est un préalable indispensable etc.).

Toutes les démarches consulaires pour les ressortissants bangladais ont semble-t-il été bloquées en 2023, sans autre explication. L'absence de consulat en France peut également être un réel problème (ex. pour un sierraléonais mineur dont le consulat est en Belgique). Le consulat de Gambie s'est en revanche montré coopératif pour un jeune ressortissant, malade et totalement démuné.

Plusieurs jeunes ont pu ainsi être accompagnés par l'association en 2023, vers le Consulat du Mali (3), vers le Consulat de Guinée (5) , vers le Consulat de Gambie (1), ou vers le Consulat de Cote d'Ivoire (4).

Après discussion entre le CCAS de Montpellier et les associations partenaires, un accord a été trouvé en début d'année pour participation du CCAS de Montpellier (sous certaines conditions) aux frais de transport vers Lyon ou Paris liés à ces démarches consulaires, ce qui allège d'autant la charge des autres frais (coût du passeport, métro, sandwichs, etc.) assumés par l'association : remerciements au CCAS.

## **2. Recours juridiques**

En 2023, le durcissement des conditions d'une prise en charge complète par le département 34, déjà très sensible en 2022, s'est confirmé, l'Ordonnance de placement provisoire (OPP) du procureur étant insuffisante à elle seule à justifier pour le département une scolarisation ou un apprentissage dans le cas d'une enquête PAF en cours.

Plusieurs éducateurs en charge de ces jeunes nous ont contacté, la plupart sous couvert d'anonymat, pour nous faire part de leurs inquiétudes pour ces jeunes à l'approche de la majorité, en vue d'une solution de scolarisation. L'accès à ces jeunes pour notre association a toutefois été totalement entravé par le refus implicite de nous recevoir, en dépit de toutes nos tentatives de communication, et donc de nous faire connaître des jeunes mis à l'abri dorénavant hors du centre-ville.



Nous avons parallèlement dû faire face, particulièrement à partir de septembre et tout l'automne 2023, à un afflux de jeunes se déclarant mineurs, non pris en charge par l'ASE (parfois démunis de toute identité, parfois malgré la présentation des photos de leurs documents d'identité, et même dans un cas malgré un original), après un bref entretien, réorientés vers nous par Corus, centre d'accueil de jour pour les majeurs, vers lesquels ils sont dirigés après leur exclusion.

Les délais, très longs en 2022, entre la saisine du JDE et une convocation nous ont souvent découragés de les prendre en charge, les mineurs contestés supposant en effet, dans l'attente d'une décision positive, une prise en charge globale (hébergement, alimentation, transport, téléphone, vêtements, etc.) par notre association que nous n'étions alors pas en mesure d'étendre encore plus. Dans tels cas, et malgré notre désarroi, nous avons dû nous contenter d'une aide très ponctuelle : quelques nuitées quand cela était possible, billets de train ou bus vers une autre ville, numéros de contacts, crédit téléphonique, une veste, un peu d'argent..

Trois jeunes, exclus de toute prise en charge départementale, ont toutefois été orientés au 2ème semestre vers le Juge des enfants pour une demande d'assistance éducative au regard de leur minorité contestée ; procédures qui ont été menées avec plus de diligence (3 mois en moyenne) et couronnées de succès puisque, dans les 3 cas, le Juge a respecté la présomption de minorité et ordonné un placement provisoire de 6 mois pour évaluation. Seule anicroche à relever : l'absence de notification de la décision à l'avocat de l'un d'entre eux, qui a reporté de 6 mois l'efficacité de cette prise en charge, démontrant une fois de plus les difficultés de communication entre avocats, greffes et bénévoles et le peu d'empressement du CD34 à mettre en œuvre les décisions de justice rendues dont il a pourtant eu connaissance.

Au cours de l'année 2023, nous avons également accompagné avec succès sept jeunes accusés de faux et usage de faux devant le Tribunal correctionnel de Montpellier: pour 3 d'entre eux, le tribunal s'est déclaré incompétent, reconnaissant de facto leur minorité, tandis que pour 3 autres, des relaxes ont été prononcées (+ 1 affaire renvoyée).

Nous sommes parvenus, ce faisant, à obtenir la régularisation de 4 jeunes devenus majeurs, au prix d'efforts toutefois considérables, notamment avec l'aide de RESF à l'occasion de rendez-vous en préfecture et pour d'autres, l'intervention d'élus, l'ASE se montrant en effet totalement réticente, en dépit de leur innocence reconnue judiciairement, à demander pour eux un rendez-vous en préfecture pour le dépôt de leurs demandes de titre de séjour.

Une grande déconvenue nous a beaucoup affectés en décembre 2023 : suite à une décision de relaxe rendue en faveur d'un jeune ayant été en mesure de présenter son passeport aux juges, le Procureur de la république a, pour la 1<sup>ère</sup> fois à notre connaissance, interjeté appel de la décision de première instance. Au regard des délais actuels de convocation en appel (3 à 4 ans ?), cette décision qui risque de placer le jeune dans l'incertitude totale quant à son avenir et ses possibilités de régularisation, nous a paru extrêmement sévère et pénalisante puisqu'elle crée de facto une nouvelle catégorie de jeunes reconnus innocents de la fraude à l'identité dont on les accuse mais qui ne pourront a priori pas compter sur l'ASE pour accéder à la préfecture avant leurs 19 ans et poursuivre normalement leur parcours d'intégration. Si cette pratique venait à se généraliser et que les jeunes dans cette situation ne peuvent se voir délivrer un titre de séjour du fait de l'appel en cours, cela créerait un très lourd fardeau, pour eux bien sûr, mais aussi pour notre association dans leur suivi et accompagnement.

Nous avons parallèlement accompagné en 2023 quatre procédures devant les juridictions administratives en vue d'une abrogation d'OQTF (tribunal administratif ou cour administrative d'appel de Toulouse), ainsi qu'une demande d'abrogation gracieuse en préfecture. Aucun dossier n'a toutefois abouti favorablement, en dépit parfois de relaxes rendues au pénal.

Au cours de l'année 2023, une nouvelle procédure (la 3<sup>ème</sup> suivie par notre association) a été initiée devant la Cour de révision près la Cour de cassation pour un jeune malien, condamné définitivement en 1<sup>ère</sup> instance mais ayant obtenu postérieurement des autorités consulaires sa fiche NINA, son passeport ainsi qu'une carte nationale d'identité biométrique. Une cagnotte Ulule a dû être constituée à cette fin, avec l'aide de RESF, pour faire face aux frais d'avocat. La conférence de presse envisagée en septembre 2023 a malheureusement avorté au regard des problèmes de santé de son principal instigateur.

### **3. Démarches administratives**

Nous avons accompagné, pour un dépôt de dossier complet de demande de titre de séjour par voie postale en recommandé (avec accusé de réception) à la préfecture avant l'âge de 19 ans révolus, 5 jeunes, afin au moins de préserver leurs droits : l'un pour un jeune dont la contestation de minorité avait pourtant été classée sans suite fin 2022, l'un compte tenu du renvoi de son affaire pénale sur l'année suivante, deux compte tenu du temps pris par l'ASE pour se plier à la décision judiciaire favorable, et deux jeunes, proches de 19 ans, condamnés en 1<sup>ère</sup> instance et en attente depuis plus de

3 ans d'une convocation en appel correctionnel. Tous ces dossiers nous ont été renvoyés, la demande de titre de séjour supposant d'être en présentiel malgré l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous. Deux d'entre eux ont pu être régularisés, quatre sont toujours en attente d'un jugement définitif et du rendez-vous en préfecture.

Nous avons dû, compte tenu de la dématérialisation des démarches préfectorales en cours en 2023, de leur méconnaissance de l'outil informatique, de la réelle difficulté pour les jeunes devenus majeurs de s'appuyer sur leurs éducateurs qui parfois ne répondent pas à leurs sollicitations, accompagner plus d'une vingtaine de jeunes majeurs dans leurs démarches de renouvellement de récépissé, demandes de renouvellement de titre de séjour ou prise de rendez-vous pour retrait de carte.

Le cas de l'un d'entre eux nous a donné plus de fil à retordre au regard de l'absence de réponse de la préfecture, sa carte de séjour ayant été égarée par les services préfectoraux. La situation a pu toutefois être réglée au final du fait des efforts conjugués de notre association, de l'intervention d'un avocat et de la patience de son maître d'apprentissage qui a maintenu la relation de travail malgré l'absence de titre pendant plusieurs mois.

Nous avons parallèlement accompagné les démarches administratives liées aux déclarations d'impôt des jeunes atteignant 18 ans, en apprentissage ou non. Nous avons constaté, à cette occasion, la proportion importante de déclarations non enregistrées par la DGPIF en l'absence de tout revenu et les difficultés importantes générées pour rétablir la situation, faute de numéro fiscal, pour communiquer avec cette administration qui fonctionne essentiellement en ligne ou sur prise de rendez-vous en ligne, les rendez-vous en présentiels aboutissant rarement positivement, notamment du fait d'homonymies fréquentes, d'incompréhension mutuelle de la situation, voire même d'attitudes racistes.

Une attention particulière a également été consacrée à faire en sorte que les jeunes majeurs se réapproprient l'accès, après leur majorité, aux comptes Ameli ouverts par l'ASE quand ils étaient mineurs et qu'ils mettent à jour leurs profils (RIB, adresse, téléphone). Cette démarche, a priori anodine, se révèle très importante puisque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'accès au site préfectoral suppose nécessairement une identification France Connect qui passe, soit par le numéro fiscal et la création d'un espace personnel en ligne, soit par le numéro de sécurité sociale et la création d'un espace personnel en ligne.

# Prise en charge de la santé

Cette année, comme les précédentes, nous nous sommes mobilisés pour accompagner la santé des jeunes que nous rencontrons. Pour ceux exclus de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous vérifions que leurs droits à la sécurité sociale sont bien ouverts et nous renouvelons leur demande de Complémentaire santé Solidaire (CSS) ou d'Aide Médicale d'Etat (AME). Pour ceux dont la situation est la plus complexe, nous prenons directement rendez-vous à la CPAM. A noter que plusieurs jeunes, pourtant pris en charge par l'ASE, sont restés sans droit à la sécurité sociale pendant de longs mois, sans aide de leurs éducateurs pour y remédier, avant que nous ne parvenions à débloquer leur situation.

Nous accompagnons également ces jeunes chez le médecin lorsque c'est nécessaire, et dans l'achat de médicaments. L'un des spécialistes les plus sollicités cette année a été le dentiste : plusieurs jeunes exclus de l'Aide Sociale à l'Enfance que nous suivons ont eu des infections dentaires. Il a donc fallu les accompagner aux urgences dentaires, organiser le suivi, parfois tenir la main lorsque le dentiste annonce qu'il faut arracher la dent...

Le service médical du foyer de l'Enfance reste une ressource précieuse pour nous en 2023, que ce soit pour les jeunes toujours pris en charge ou pour ceux ayant été exclu de l'ASE. Les contacts sont faciles et leur coopération permet un meilleur accompagnement des jeunes. Malheureusement nous avons appris que le suivi des jeunes MNA leur était retiré. Espérons que la collaboration avec le nouveau service en charge sera aussi facile, pour le bien-être des jeunes...

Depuis septembre 2022, l'association RESF travaille avec un psychologue ; disponible gratuitement pour les jeunes les mercredi après-midis. Nous y orientons donc les jeunes lorsqu'ils en ressentent le besoin et qu'ils le disent. C'est une nouvelle ressource bienvenue au vu de la saturation des dispositifs existants et des besoins constatés. Par ailleurs, un jeune que nous accompagnons depuis de nombreuses années a fait un séjour long (plus de deux mois) en service de psychiatrie à la Colombière, et y est toujours suivi en ambulatoire. C'est dire à quel point certains des jeunes sont en grande difficulté psychologique du fait des différents traumatismes qu'ils ont subi ou subissent en France lorsqu'ils n'ont pas des conditions d'accueil au moins correctes, et pas d'espoir de les voir s'améliorer.

# Aide à l'hébergement

Le problème de l'hébergement s'est imposé à nous depuis 2022, en lien avec nos associations partenaires (RESF, Avec Toits) pour quelques jeunes exclus des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, depuis les années précédentes ou dans l'année.

Une quinzaine de jeunes sont ainsi accompagnés dans tous différents types d'hébergement : en urgence ou sur du plus long terme chez des hébergeurs solidaires, dans des studios étudiants qui nous sont prêtés pendant les vacances scolaires, dans un petit appartement mis à disposition du RESF, dans un appartement loué grâce à la collecte Ulule que nous avons pu garder pour des jeunes en apprentissage qui peuvent participer au loyer, et enfin cadre d'un commodat.

Quelque soit le type d'hébergement, cela demande un investissement important : lien avec les hébergeurs, emménagements et déménagements, intervention en urgence lorsqu'il y a un problème, vérification de l'entretien dans les logements prêtés sur une courte durée, gestion des difficultés et parfois des conflits entre les jeunes... Sans compter la gestion de l'alimentation, de la santé, de la scolarité, parfois des activités de loisir... Nous avons été grandement aidés pour le financement de l'alimentation par des chèques services de la Fondation Abbé Pierre. dans un appartement prêté à l'association Avec Toits dans le cadre d'un commodat.

Quelque soit le type d'hébergement, cela demande un investissement important : lien avec les hébergeurs, emménagements et déménagements, intervention en urgence lorsqu'il y a un problème, vérification de l'entretien dans les logements prêtés sur une courte durée, gestion des difficultés et parfois des conflits entre les jeunes... Sans compter la gestion de l'alimentation, de la santé, de la scolarité, parfois des activités de loisir... Nous avons été grandement aidés pour le financement de l'alimentation par des chèques services de la Fondation Abbé Pierre.



Peu à peu, nous structurons une instance inter-associative (Avec Toit, Majie, RESF) pour mieux organiser les différents hébergements en fonction des besoins de jeunes et des différentes

possibilités. Cela nous permet aussi de mobiliser davantage de personnes et de trouver d'autres opportunités de logement.

Nous avons été très sollicités en fin d'année par des jeunes refusés au premier accueil par les services du département, sur des raisons diverses : pas de document d'identité en original, une apparence physique ne concordant pas avec l'âge allégué ou des incohérences dans les explications sur le départ du pays ou le parcours migratoire. Malheureusement, souvent nous n'avons pas pu répondre à leur demande d'aide, et avons laissé des jeunes sur le trottoir, ou avec un billet de train pour un autre département... Dur, dur...

## Activités diverses

Enfin, l'association essaie d'ouvrir les jeunes à d'autres formes de culture : en avril, c'est la découverte du Site archéologique Lattara au Musée Henri Prades de Lattes pour un petit groupe de jeunes visitant un musée pour la première fois de leur vie avec des étoiles plein les yeux ; en mai, c'est la Grande Parade Métèque avec, pour certains, participation à l'installation du site avec l'association Ademass, pour d'autres, préparation et vente d'un succulent mafé aux visiteurs enthousiastes ; en juillet, c'est un atelier, ludique et en même temps source de réflexion, avec la Croix-Rouge et son secteur « Rétablissement des liens familiaux » autour d'un grand jeu de société montrant comment rechercher sa famille quand on a été séparés d'elle par les conflits armés, l'exil, les catastrophes naturelles, comment se reconnecter et se retrouver ; en août, c'est la visite, pour cinq jeunes, de Planet Ocean, l'aquarium d'Odysseum, et leur rencontre avec le monde sous-marin, pour eux qui ont traversé sans savoir nager la Méditerranée la peur au ventre, a été un grand moment d'émerveillement ; en septembre, un petit



groupe a pu profiter, grâce aux Cartes jeunes, de livres gratuits qu'ils sont allés eux-mêmes choisir et commander à la Librairie La Cavale ; fin Octobre, c'est la projection au Carrousel du film Apprendre à nager montrant les séances de natation de jeunes volontaires de RESF et de MAJIE ayant accepté d'affronter, chaque semaine de juillet, leur

peur de l'eau ; enfin, aux vacances de la Toussaint, l'association Ademass invite les volontaires à une initiation au beatmaking et à une au breakdance avec le célèbre danseur Ankiff. Plusieurs jeunes ont pu participer à l'une ou l'autre des animations.

## **Stagiaires, actions de communication, partenariats**

### **Partenariat avec l'université Paul Valéry**

Jusqu'en septembre 2023, nous avons eu la chance d'être aidé par une apprentie en master de développement et d'intervention sociale. Comme l'année précédente, elle a grandement participé au suivi des jeunes sur tous les plans (scolarité, santé, hébergement), au développement de toutes les actions de l'association. Elle a d'ailleurs réalisé un mémoire fort intéressant sur la prise en charge des mineurs non accompagnés dans le département et la difficulté des associations non conventionnées par le département à communiquer avec le service MNA et à se faire entendre sur les problèmes rencontrés par les jeunes : recherche de documents d'identité, demande de prolongation CPAM pour les majeurs, de rendez-vous préfecture, accompagnement chez un avocat...

### **Partenariat avec l'école d'ingénieurs EPF**

Sur toute l'année scolaire 2022-2023, cinq de nos jeunes ont pu profiter du soutien scolaire à l'école d'ingénieurs EPF avec des étudiant.es une fois par semaine environ. Ces étudiant.es réalisent ce soutien scolaire dans le cadre de leur « stage engagement soutien », pour lequel ils.elles doivent réaliser 40h de bénévolat dans l'année.

C'est une chance pour les jeunes que nous accompagnons, qui sont très contents de rencontrer d'autres jeunes, avec qui le soutien scolaire est plus « amusant ». Il s'agit également pour eux de rencontrer de nouvelles personnes qui n'ont aucune sorte d'autorité sur eux, et avec qui il n'y a pas d'« enjeux », qui ne connaissent pas forcément leur situation administrative ou leur histoire. Parfois, c'est quand même difficile pour eux de respecter les horaires des rendez-vous et le rythme de travail.

### **Avec les associations partenaires**

L'accompagnement des jeunes est une question qui concerne de nombreuses associations et qui demande une grande complémentarité entre associations. Nous avons donc de nombreuses



collaborations avec le réseau éducation sans frontières et l'association Solidarité RESF 34, ainsi qu'avec l'association Avec Toits pour l'hébergement et tout ce qui va avec (alimentation, hygiène...), ainsi que le suivi des démarches administratives et juridiques.

### *Avec l'Institut régional de travail social*

Comme l'an passé, nous avons par ailleurs participé à plusieurs actions de formation auprès des étudiants de l'IRTS de Montpellier sur la problématique des MNA auprès de différents groupes, conseillers en éducation sociale et familiale, éducateurs spécialisés ou assistants sociaux ainsi que dans le cadre du cycle Accueil, Exil et Migration qui ont pu dans le cadre d'un atelier d'écriture participer à des permanences et rencontrer les jeunes présents. Nous avons aussi accueilli deux de leurs étudiantes en économie sociale et familiale pour des stages de un mois. Elles ont été bien appréciées par les jeunes et ont bien aidé à la fin de l'année scolaire pour les divers accompagnements.

### *Avec la mairie de Montpellier*

Avec toutes les associations d'aides aux personnes exilées, nous travaillons avec la mairie de Montpellier, qui a signé la charte ANVITA, pour mettre en place des actions facilitant leur intégration. Dans un premier temps notre candidature n'a pas été retenue, puis finalement nous y avons été intégrés dans l'année. Cette instance ne correspondait pas vraiment à nos besoins ou à celle des jeunes et nous a donc un peu déçu. La participation à d'autres instances nous a semblé plus importante...

Nous avons aussi participé aux réunions de mise en place des parrainages républicains, qui permettent à des personnes exilées d'être soutenues, parfois même accompagnées, dans leurs démarches d'accès aux droits, par des élus et des personnes de la société civile proposées par le ville (mise en œuvre à partir d'avril 2023). Certains parrainages fonctionnent bien, voire très bien, les jeunes sont très soutenus par leurs parrains-marraines. Pour d'autres, la relation ne s'est pas installée. Manque de temps, de motivation ? A suivre sur 2024...

Comme les années précédentes, nous avons profité de la foire aux associations organisée par la Mairie de Montpellier pour présenter nos actions et si possible y intéresser de nouveaux bénévoles. Merci aussi au site de la Foire aux associations qui au fil des jours nous envoie des propositions de bénévolat et parfois des appels au secours.

# Remerciements

Nous remercions bien sûr toutes les associations partenaires, toutes celles qui nous ont aidés ou hébergés (Gammes, Yéobi, Quatorze, la Fondation Abbé Pierre...), ainsi que toutes les associations et administrations qui nous ont fait confiance et participent par leurs financements à nos actions (la Mairie de Montpellier, la Fondation de France, la DETTS, la plate-forme Ulule, la Fondation Monoprix...), ainsi que toutes les personnes qui, par leur participation financière ou leur implication personnelle, nous ont permis de mettre des jeunes à l'abri le temps de leur scolarité cette année.



*Merci aussi à tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie, de notre part, mais aussi de la part de tous les jeunes que nous avons accompagnés au quotidien ou ponctuellement !*

*Merci à tous !*

*Le bureau de l'association MAJIE*